



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....26
Votants.....34

ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Karine HAUMAITRE

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame la Maire

Délibération numéro :
2020/124

**Démission d'un conseiller
municipal et installation du
nouvel élu - Remplacement
de l'élu démissionnaire
dans diverses instances**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020,
que la convocation du conseil avait été
établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



ETAIENT EXCUSES : Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC

PROCURATIONS : Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné
comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code électoral pris notamment en son article L.270 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales pris notamment en ses articles L. 2121-21 alinéa 2 et L. 2121-4 et suivants ;

Considérant la démission de Monsieur Nicolas CHIOTTI en date du 23 juillet 2020 et l'installation d'un nouvel élu, Madame Karine HAUMAITRE, suivante de liste ;

Considérant que Madame Karine HAUMAITRE classée en 4ème position sur la liste « MILLAU CAP 2020 » constituée lors des dernières élections municipales en juin 2020 a accepté d'exercer son mandat électif suite à la démission de Monsieur CHIOTTI ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au remplacement de l'élu démissionnaire au sein du Conseil municipal et des instances ci-dessous :

- Comité consultatif de circulation
- Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (C.C.A.P.H.)
- Commissions municipales : « Solidarité, petite enfance, aînés » et « Education, Jeunesse »

Considérant que, le vote a lieu au scrutin secret sauf si le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'un vote à scrutin public,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

1. De ne pas procéder à l'élection selon le mode de scrutin à bulletin secret de l'article L.2121-21 alinéa 2,
2. De procéder à l'installation de Madame Karine HAUMAITRE en qualité de Conseillère municipale ;
3. De désigner Madame Karine HAUMAITRE comme Vice-présidente au sein de la C.C.A.P.H,
4. De désigner Madame Karine HAUMAITRE au sein du Comité consultatif de circulation,
5. De désigner Madame Karine HAUMAITRE au sein de la commission municipale permanente « Solidarité, petite enfance, aînée »,
6. De désigner Madame Karine HAUMAITRE au sein de la commission municipale permanente « Education, jeunesse »,
7. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

